



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Service des poursuites et faillites
Office des poursuites et faillites du district d'Hérens

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur
Dienststelle für Betreibungs- und Konkurswesen
Betreibungs- und Konkursamt des Bezirkes Hérens

Vente immobilière

District d'Hérens

L'office des poursuites et faillites du district d'Hérens vendra en unique enchère et au plus offrant, **le jeudi 3 septembre 2020, à 15h00**, à la salle du conseil, dans le bâtiment communal de St-Romain à Ayent, les immeubles suivants, décrits comme suit au cadastre de la Commune d'Ayent:

- 1) Parcelle RF n° 2928, plan n° 4, nom local : Anzère, d'une surface totale de 395 m², en nature de : chalet de 48 m² et place-jardin de 347 m².
- 2) Lot PPE RF n° 52139, quote-part de 28/1000 sur immeuble de base RF n° 334, avec droit exclusif sur garage no 6.

Estimation des parcelles nos 2928 et PPE 52139 selon rapport d'expertise : CHF 465'000.00

Délai de production : **23.07.2020 (reporté au 05.08.2020 en raison des fêtes)**

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Pour autant qu'elles ne soient pas constatées par les registres publics, les prétentions non annoncées dans le délai imparti sont exclues de la participation au produit de la vente. De même, les créanciers nantis de titres de gage doivent annoncer leurs créances garanties par nantissement. Référence est par ailleurs faite aux conditions de mise aux enchères.

Publication selon les art. 231 et 232 LP ; art. 29 et 123 de l'ORFI du 23 avril 1920.

Nouvelle fixation de la vente suite à l'annulation de celle prévue initialement le 23 avril 2020. Les créances déjà produites peuvent être actualisées dans le nouveau délai de production.

Vente requise par le créancier gagiste en 1^{er} rang, pour le capital. La vente des parcelles nos 2928 et PPE 52139 aura lieu en bloc.

Paiement du prix de vente : 10% en espèces à l'adjudication, au comptant, et le solde à 60 jours avec 5% d'intérêt. Le paiement peut être fait au comptant jusqu'à hauteur de CHF 100'000.00. Au-delà, le paiement doit se faire par l'intermédiaire d'un établissement bancaire. Les enchérisseurs devront se munir d'une pièce d'identité valable et, pour les sociétés, d'un extrait récent du registre du commerce.

Des visites pourront être organisées à partir du 26 août 2020, sur rendez-vous préalable.

Date de dépôt des conditions de vente et de l'état des charges : **à partir du 24 août 2020**

**Office des poursuites et faillites
du district d'Hérens**

F. Perrier, collaborateur économique

